

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION (DER)

Remis en application de l'article 325-5-1 du Règlement Général de l'AMF et par les articles L521-2 du Code des Assurances

CLIENT

A l'attention de :

CONSEILLER

M. MATTHIEU MANCUSO
EGEO CONSEIL
121 Avenue de Malakoff, 75116 PARIS
06 83 17 77 65
m.mancuso@egeo-conseil.fr

Informations importantes

EGEO CONSEIL représenté par Matthieu MANCUSO, Conseil en Gestion de Patrimoine, Adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (CNCGP).

SASU au capital social de 1 000,00 euros, Immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 850 414 186 - 121 Avenue de Malakoff, 75116 Paris - +33 (0)1 84 60 07 02 - contact@egeo-conseil.fr - www.egeo-conseil.fr

EGEO CONSEIL est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance sous le numéro **22004324** (qui peut être consulté sur le site www.orias.fr) et exerce les activités réglementées suivantes :

Conseil en investissements financiers

Conseiller en investissements financiers (CIF) adhèrent de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine, association agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

- Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante et reposent sur une analyse large des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financier
- Établissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le CIF entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : **Sofidy ; Primonial ; Alderan ; Euryale ; Atland Voisin ; Corum ; Epsilon Capital ; Paref ; Sogenial ; Silex, etc...**

Courtage en assurance dans la catégorie « B »

Courtier en Assurance (COA) positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et qui propose un service de recommandation personnalisée, en expliquant au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un contrat, un ou plusieurs contrats ou options correspondent le mieux à ses exigences et à ses besoins.

- Entreprises d'assurance avec lesquelles le cabinet peut travailler et travaille : **Vie Plus, Abeilles Assurance ; UAF ; Intencial ; Primonial, etc...**
- Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le courtier détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du courtier) : **Néant**

Transaction sur immeubles et fonds de commerce

Titulaire de la carte professionnelle n° **CPI92012021000000029**, délivrée par la CCI de PARIS et permettant l'exercice de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce. Non détention de fonds, effets ou valeurs pour compte de tiers.

Courtage en opérations de banque et en services de paiement

- Établissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 : **néant.**
- Établissements avec lesquels il existe un lien financier (si le courtier détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement) : **néant.**

- Nombre et nom des établissements de crédit, de financement ou de paiement avec lesquels le courtier travaille : **Sofidy Financement ; Artemis Courtage ; La Centrale de Financement ; Partners Finance.**
- Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription.

Service de conseil portant sur un contrat de crédit immobilier

Le montant de la rémunération perçue au titre du service de conseil vous sera communiqué préalablement

Informations sur la prise en compte des facteurs de durabilité

Les facteurs de durabilité pris en compte dans le processus de sélection des instruments financiers sont les suivants : les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Information sur les modes de communication

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrons communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunications. L'utilisation d'un autre moyen de télécommunication fera l'objet d'un accord préalable de votre part.

Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par **Matthieu MANCUSO** en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse : contact@egeo-conseil.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par courrier postal.

Assurance professionnelle

Assurance en responsabilité civile professionnelle et garantie financière : MMA IARD Assurances Mutuelles, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans cedex 9.

Litiges

En cas de litige ou de réclamation, les parties s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Vous pouvez adresser une réclamation à l'adresse du cabinet et/ou à votre conseiller habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de sa réception pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu saisir le médiateur de la consommation :

- Pour le conseil en investissements financiers : Le Médiateur de l'AMF, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 ou <https://www.amf-france.org/fr/le-mEDIATEUR> ;
- Pour les autres activités : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), service médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS ou <https://www.cmap.fr/offre/un-consommateur/>

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Autorités de tutelle

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers – 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : ACPR – Autorité de contrôle prudentiel et de résolution – 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

SIGNATURES

Le client atteste avoir pris connaissance du Document d'Entrée en Relation.

Fait en deux exemplaires, à PARIS, le dont 1 remis au Client.

Signature du Conseiller	Signature du Client
<p>Fait à : PARIS Le :</p> <p>EGEO CONSEIL M. MATTHIEU MANCUSO</p> <p>Signature :</p>	<p>Fait à : PARIS Le :</p> <p>M. ou Mme</p> <p>Signature :</p>

MENTIONS LEGALES

Société EGEO CONSEIL Société par actions simplifiée au capital de 1 000€, enregistrée sous le n° SIREN 850414186 auprès du tribunal de commerce de PARIS - Code NAF/APE 7022Z - N° TVA intracommunautaire FR77850414186

Enregistrée à l'ORIAS sous le n° 22004324 (www.orias.fr) en qualité de :

- Conseiller en investissements financiers adhérent de l'association CNCGP, association agréée par l'AMF- L'activité de CIF est contrôlable par l'AMF

Intermédiaire en assurance en qualité de Courtier d'assurance/réassurance, adhérent de l'association CNCGP, association agréée par l'ACPR- L'activité d'IAS est contrôlable par l'ACPR ;

- Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement en qualité de Courtier en opérations de banque et en services de paiement, adhérent de l'association CNCGP, association agréée par l'ACPR- L'activité d'IOBSP est contrôlable par l'ACPR ;
- Intermédiaire en Transactions immobilières - titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n°CPI92012021000000029 délivrée par la CCI-R Paris Ile-de-France, ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur - L'activité immobilière est contrôlable par la DGCCRF ;

Assurance RCP et Garantie Financière : MMA ENTREPRISE - 14 bd Marie et Alexandre Oyon 72100 Le Mans - n° de police d'assurance 118.263.166 et n° d'adhérent 233148.

Adresse du siège social : 121 Avenue de Malakoff, 75016 PARIS

Téléphone du siège social : +33 (0)1 84 60 07 02

Email du siège social : contact@egeo-conseil.fr